

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze, le 24 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 octobre 2011.

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M. BORDE (jusqu'au point 9 inclus), C.CAMPAGNE, J.COURL-VIGNE, J.M.BOCHATON, G.LAURENT-BOURGE, G.SAGNARD, G.MERLAND, P.GARCIA, J.GRANGEON, A.CHAABI, H.HELRY, N.DUPESSEY, N.BRUNET-ROUSSIER, C.ILLY, M.F.MUHIEDDINE, S.BROT, PH.MILLOT, S.TAULEIGNE, A.SARRION, A.BERNE.

POUVOIR : M.BORDE à P.TRAPIER (à partir du point 10), S.AUGIER-COLOMB à C.CAMPAGNE, M.GUILLERMIN à G.MERLAND, H.GRANJON à M.F.MUHIEDDINE, S.MOURZELAS à G.SAGNARD, T.LECOMTE à C.ILLY, C.ABONNENC à J.M.BOCHATON, G.GIRARD à S.TAULEIGNE.

-X-X-X-

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 septembre est approuvé.

1) DECISION MODIFICATIVE (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

La décision modificative de 163 000 € en fonctionnement et 132 529,40 € en Investissement est adoptée par 23 pour et 6 contre.

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES NON CULTURELLES (rapporteurs : C. CAMPAGNE et J.M. BOCHATON).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité du souvenir français	200 €
- Association des Cheminots donateurs de sang bénévoles 26/07	110 €
- Association communale de chasse agréée (ACCA)	370 €
- Comité d'entente et de liaison des anciens combattants	300 €
- Secours catholique	200 €
- Les Portes de l'emploi (CUCS)	2 200 €
- Groupe CRC	600 €
- Groupe SADC	320 €
- Groupe Ensemble pour l'Avenir	240 €
- Comité des Œuvres Sociales	10 200 €
<u>Associations extérieures :</u>	
- Banque alimentaire	400 €
- PEP 26	100 €
- Prévention routière	200 €

- Amicale des donneurs de sang bénévoles de Valence et Agglomération 110 €
- Organisations syndicales :
- UL CGT 792 €
- UL CFDT 561 €

3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DES ECOLE ELEMENTAIRES (rapporteur : G. MERLAND).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 4 € par élèves soit 504 € pour l'association sportive Fernand Léger, 924 € pour l'AS Voltaire et 1 132 € pour l'AS Joliot-Curie.

4) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 123 € à l'OPS.

5) MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE (rapporteur : C. CAMPAGNE).

Il s'agit d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations sportives ou autres organismes fixant les conditions de mise à disposition des équipements sportifs. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6) CONVENTION D'UTILISATION POUR LES COURSES D'ORIENTATION DU COLLEGE (rapporteur : C. CAMPAGNE).

La convention vise les conditions d'utilisation des espaces du centre aéré des Brûlats, du bois de la Chaffine, des parcs Aragon et Léo Lagrange pour l'organisation, par le collège, de courses d'orientation. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7) TARIFICATION DU MARCHE DE NOEL (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité pour le marché de Noël du dimanche 11 décembre, salle G. Brassens.

8) DELIBERATION INSTITUANT LA TAXE D'AMENAGEMENT (rapporteur : P. TRAPIER).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 %. Cette taxe d'urbanisme s'appliquera à compter du 1^{er} mars 2012 en substitution des taxes d'urbanisme (TLE, PAE) et à compter du 1^{er} janvier 2015 pour les autres taxes (PVR, PRE).

9) CESSION DE TERRAINS DROME AMENAGEMENT HABITAT (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité le Conseil Municipal décide la cession gratuite des parcelles cadastrées AN320 (2518 m²) et AN316 (3270 m²) à DAH pour la réalisation de 75 logements locatifs sociaux.

10) CONVENTION DROIT DE SUITE (rapporteur : J. COURIOL).

Suite à la délibération qui précède, la cession gratuite à DAH est assortie d'une contrepartie sous forme de droit de suite pour une durée de 30 ans sur 20 logements. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11) MOBILIER URBAIN – MARCHE A GROUPEMENT DE COMMANDE (rapporteur : p; TRAPIER).

Le syndicat Valence Romans Déplacement (VRD) est aujourd'hui compétent pour la gestion des abris voyageurs du réseau de transport public. La reprise de cette compétence, exercée jusque là par les communes, doit se faire en tenant compte des contrats en vigueur et notamment des contrats souvent liés de mobiliers urbains publicitaires.

L'étude menée par un assistant à Maître d'Ouvrage conduit à la proposition de créer un groupement de commandes pour la fourniture et l'entretien de mobiliers urbains, de nature à obtenir un optimum économique pour le prestataire et garantir une optimisation du service rendu aux usagers.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de participer au groupement de commandes et désigne Raymond RINALDI pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres ad hoc créée à cet effet, le syndicat VRD assurant les fonctions de coordinateur.

12) VENTE D'ELECTRICITE ISSUE DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE DE LA SALLE FERNAND LEGER A EDF (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec EDF (tarif de rachat : 0.58 €/kWh HT).

13) CONVENTION AVEC SPMR – PROJET ECOLE F. LEGER ET J. MOULIN (rapporteur : R. RINALDI).

Le permis de construire de l'école maternelle Jean Moulin est subordonné à la réalisation d'une protection mécanique sur le pipeline appartenant à SPMR. Cette protection sera mise en œuvre par la société SPMR et payée par la commune, après signature d'une convention définissant les conditions techniques et économiques de réalisation. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

14) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 11/151 : encaissement d'un chèque de 834.77 € de GROUPAMA, pour le sinistre du 23 mai 2011, relatif aux dommages constatés sur le revêtement de sol de la salle de musique du centre culturel, suite à des infiltrations d'eau.

N° 11/152 : encaissement d'un chèque de 1 182.54 € de GROUPAMA, pour le sinistre du 10 décembre 2010 relatif aux dommages portés sur un lampadaire par un véhicule identifié.

N° 11/153 : non préemption sur la propriété de Monsieur Yvan DORIER et Madame Colette KHADJHARIAN, cadastrée sections AV167 et AV168, 717 avenue Charles de Gaulle.

N° 11/154 : non préemption sur la propriété de Monsieur Daniel REY, cadastrée section AO355, 19 rue Marx Dormoy.

N° 11/155 : non préemption sur la propriété de Monsieur Philippe LESUEUR et Madame Maria de Lurdes SIMOES RODRIGUES, cadastrée sections AP117 à 127, AP138 à 158, 24 avenue François Mitterrand.

N° 11/156 : signature d'un avenant au marché passé avec l'entreprise DAUPHINE DU BATIMENT, la modification portant sur les différentes phases, le total du marché reste inchangé.

N° 11/157 : signature d'un marché avec ADEVA, pour l'équipement son de 2 salles municipales, pour 13 581,36 € lot 1, 7 392,48 € lot 2.

N° 11/158 : encaissement d'un chèque de 229.50 € de GROUPAMA, pour le sinistre dégât des eaux survenu cet été à l'école A. France, relatif à la détérioration de 9 nattes de sol.

N° 11/159 : signature d'un marché avec la société CHAZALET PLANTS, intitulé "Fourniture de plantes pour les espaces verts", pour un montant minimum annuel de 1 640 €/HT lot 1 et 1 480 €/HT lot 2.

N° 11/160 : signature d'un marché avec la société AU PANIER FLEURI, intitulé "Fourniture de plantes pour les espaces verts", pour un montant minimum annuel de 3 552 €/HT lot 3.

N° 11/161 : signature d'un avenant au marché avec l'entreprise MABATIS, pour la réhabilitation de l'école A. France, d'un montant de 2 329.21 € en phase 1 et de – 2 329.21 € en phase n° 2. Le montant total du marché est inchangé.

N° 11/162 : signature d'un avenant au marché avec l'entreprise VALLON FAURE, pour la réhabilitation de l'école A. France, d'un montant de 762 € en phase 1 et de – 762 € en phase 2. Le montant total du marché est inchangé.

N° 11/163 : signature d'un avenant au marché avec l'entreprise DELORME BATTANDIER, pour la réhabilitation de l'école A. France, d'un montant de 12 408 € en phase 1 et de – 12 408 € en phase 2. Le montant total du marché est inchangé.

N° 11/164' : signature d'un avenant au marché avec l'entreprise SALLEE, pour la réhabilitation de l'école A. France, d'un montant de 677.24 € en phase 1 et de – 677.24 € en phase 2. Le montant total du marché est inchangé.

N° 11/164 : signature d'un marché avec la société DOLONIS, intitulé "Interconnexion pour deux sites", pour un montant de 6 465,63 €/HT, lot 1 et 10 277,40 €/HT, lot 2.

N° 11/165' : signature d'un avenant au marché avec l'entreprise VIGNAL, pour la réhabilitation de l'école A. France, d'un montant de 330 € en phase 1 et de – 330 € en phase 3. Le montant total du marché est inchangé.

N° 11/165 : signature d'un marché avec la société TEIRE ET FILS, intitulé "Fauchage sur les parcelles de terrain appartenant à la commune" pour un montant minimum annuel de 1 000 €/HT.

N° 11/166 : non préemption sur la propriété de Monsieur Mathieu LAGIER et Cathy JEAN, cadastrée sections AT 305, 309, 310 et 312, 16 rue Frantz Schubert.

N° 11/167 : non préemption sur la propriété de Monsieur Jean-Christophe ROUX et Madame Sonia BRUNIQUEL, cadastrée section AP127, 7 rue Jean Vilar.

N° 11/169 : non préemption sur la propriété de 2 C Aménagement SAS, cadastrée section AT 373, 196 avenue Général de Gaulle.

N° 11/170 : non préemption sur la propriété de la SCI La Chaffine, cadastrée section AM 192, lotissement le Parc lot n° 6.

N° 11/171 : non préemption sur la propriété de VALENCE AGGLO SUD RHONE-ALPES, cadastrée section AA 46, rue Benoit Frachon.

N° 11/172 : encaissement d'un chèque de 3 635.01 € de Groupama, pour le sinistre bris de vitres de la halle des sports, survenu l 7 mars 2011.